

N° 472

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRACORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 août 1990.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU

Par M. Alain POHER,

Président du Sénat.

MESDAMES, MESSIEURS.

Face à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, j'ai souhaité qu'une session extraordinaire du Parlement permit à la représentation nationale d'entendre le Gouvernement et de débattre de la politique de la France.

Vous comprendrez que ma première pensée, en m'adressant à vous, aille vers ces milliers d'otages et naturellement vers nos compatriotes indignement retenus par l'Irak. Ces femmes, ces hommes, ces enfants, qui peuvent être utilisés comme remparts d'installations militaires, ne quittent pas notre esprit et ont droit à notre affection. Rien n'a été, ne sera négligé pour leur venir en aide. J'affirme, dans cette épreuve, la cohésion profonde de la France en réponse au chantage.

La crise actuelle, vous le savez, est née de l'agression de l'Irak contre le Koweït, pays indépendant et souverain, et de l'annexion de fait qui s'en est suivie. La France a pris dès la première heure une part active aux initiatives, délibérations et résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant cette intolérable violation du droit. Elle a saisi la Communauté européenne et convoqué l'Union de l'Europe occidentale pour que soit arrêtée, entre les pays membres, une attitude commune. Par la voix de délégués particulièrement qualifiés, elle a exposé les raisons de son engagement aux dirigeants de vingt-quatre Etats directement touchés par le conflit et par ses conséquences. Elle a aussi, et surtout, décidé l'envoi de forces armées afin de contribuer, sous commandement français, à l'embargo, aujourd'hui assorti des moyens nécessaires, et de le faire respecter.

La Nation, par ma voix, salue nos soldats comme elle salue celles et ceux qui continuent d'assurer, en dépit du danger, notre représentation diplomatique.

¶ Tout en demeurant favorable à tout dialogue utile dès lors que celui-ci sert la paix sans rien céder sur les principes, c'est-à-dire sur le droit, la France proclame sa vigilance de chaque instant et sa ferme résolution de voir imposer la juste loi que les Nations unies ont pour mission de définir.

Certes, la communauté internationale n'a pas toujours appliqué ses propres règles, notamment dans cette région du monde, ce que nous déplorons.

Le nouvel équilibre qui résulte de la fin de la confrontation Est-Ouest s'accommoderait mal de la persistance de tels manquements.

Mesdames, Messieurs,

Je sais qu'au-delà des divergences naturelles qui vous opposent légitimement et que garantit notre démocratie, le Parlement de la République saura, avec nous, mobiliser le pays autour du message simple qui guide l'action de la France, si bien exprimé, depuis 1946, par le préambule de la Constitution : « La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Vive la République !

Vive la France !